

RAPPORT

I - GÉNÉRALITÉS

- 1 - 1 : Préambule
- 1 - 2 : Objet de l'enquête
- 1 - 3 : Cadre juridique
- 1 - 4 : Nature et caractéristiques du projet
- 1 - 5 : Présentation générale de la commune de GHYVELDE
- 1 - 6 : Concertation (Personnes Publiques Associées)
- 1 - 7 : Composition du dossier

II - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- 2 - 1 : Désignation du commissaire enquêteur
- 2 - 2 : Modalités de l'enquête
- 2 - 3 : Contacts préalables
- 2 - 4 : Visite des lieux
- 2 - 5 : Information du public
- 2 - 6 : Formalités de fin d'enquête
- 2 - 7 : Incidents relevés au cours de l'enquête
- 2 - 8 : Climat de l'enquête

III - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

IV - PIECES JOINTES EN ANNEXE

- 4-1 : Décision de nomination du commissaire enquêteur
- 4-2 : Arrêté communautaire de la CUD de Dunkerque d'ouverture d'enquête publique
- 4-3 : Délibération communautaire décidant d'engager une procédure de modification du PLU
- 4-4 : Parutions articles de presse semaine 12
- 4-5 : Parutions articles de presse semaine 15
- 4-6 : Parution enquête publique site de la CUD de Dunkerque
- 4-7 : Parution enquête publique site de la commune de GHYVELDE
- 4-8 : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique de la mairie de GHYVELDE
- 4-9 : Réponse PPA département du Nord
- 4-10 : Réponse PPA SCOT région Flandre Dunkerque

V - CLOTURE

I - GÉNÉRALITÉS

1 - 1 : Préambule

Le plan local d'urbanisme de la commune de GHYVELDE a été approuvé le 15 octobre 2015.

Les objectifs du PLU exposés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune s'articulent autour de 5 axes :

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité par la mise en réseau des espaces naturels communaux et extra communaux,
- Adapter les modes d'urbanisation et de construction à la spécificité du territoire des waterings,
- Penser un développement urbain équilibré et durable,
- Pérenniser l'activité agricole,
- Assurer le développement économique structurant.

Par délibération en date du 3 mars 2016 le conseil de la communauté urbaine de DUNKERQUE décide d'engager la première procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de GHYVELDE qui a été approuvé le 15 octobre 2015 (Annexe n° : 3 - Pièce jointe au dossier d'enquête publique).

Le projet de la première modification du PLU a notamment pour objet :

- de permettre l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU située sur le secteur de la Jocks Leet qui avait été classée ainsi dans l'attente de la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissements. Le secteur de la Jocks Leet est le seul espace d'urbanisation future à vocation mixte de la commune de GHYVELDE.
- de permettre la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur de la Jocks Leet.

A l'issue Monsieur Patrice, VERGRIETE, Président de la communauté urbaine de DUNKERQUE a signé le 8 avril 2016 un arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (Annexe n° : 2 - Pièce jointe au dossier d'enquête publique).

1 - 2 : Objet de l'enquête

L'enquête publique ordonnée dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme de la commune de GHYVELDE porte sur les points suivants :

- Ajuster le contenu de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Actualiser les périmètres des zones 1AU et 2AU de l'OAP,
- Ajout d'un règlement de zone 1AU à vocation d'habitat.

Le secteur concerné est celui de la Jocks Leet situé à l'ouest du centre-bourg actuel, à l'ouest de la route départementale 947 dite « Route de la Mer ». A l'est de cette même route sont implantées des habitations individuelles caractéristiques d'un tissu pavillonnaire récent.

Dans le PLU approuvé le 15 octobre 2015 il était programmé la relocalisation de l'équipement médico-social de la Dune aux Pins dans ce secteur. Une zone 1AU-B à urbaniser avait été délimitée et correspondait à l'espace nécessaire d'urbanisation future ayant vocation à accueillir cet équipement médico-social.

L'établissement de la Dune aux Pins comprend deux structures distinctes à savoir :

- une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) accueillant 72 adultes en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés ou de polyhandicap ne pouvant effectuer seuls les actes de la vie courante et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants,
- Un foyer de vie ayant pour vocation d'héberger et d'accompagner durablement des personnes adultes en situation de handicap intellectuel accueillant 36 personnes.

Cet établissement est la propriété et est géré par l'AFEJI littoral, Rue de l'Esplanade à DUNKERQUE.

1 - 3 : Cadre juridique

L'enquête décrite ci-dessus se situe donc dans le cadre juridique défini entre autre par :

le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5215-20-1,
le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-36 à L.1533-44,
le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants,

Délibération du conseil de communauté en date du 15-10-2015 adoptant le PLU de la commune de GHYVELDE,

Délibération du conseil de communauté en date du 03-03-2016 décidant d'engager une procédure de modification du PLU de la commune de GHYVELDE,

Arrêté du Président de la communauté urbaine de Dunkerque en date du 8 avril 2016 décidant de la mise à l'enquête publique de la première modification du PLU de la commune de GHYVELDE,

l'Arrêté Ministériel du 24-04-2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique,

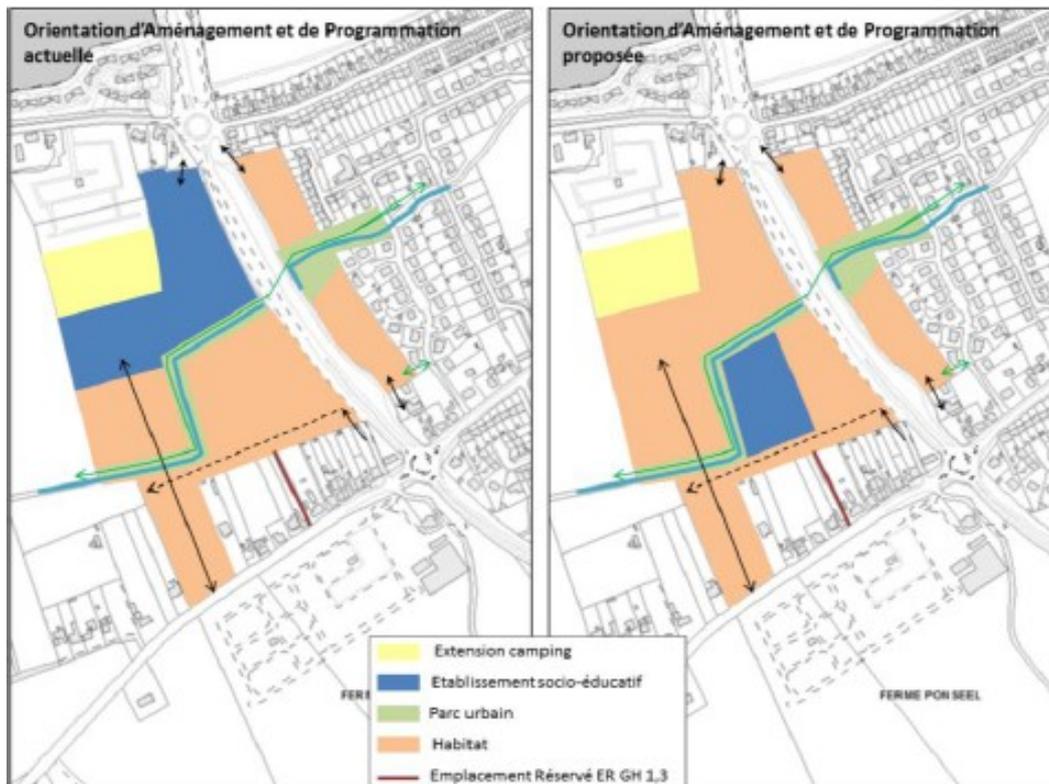
Ordonnance en date du 8 mars 2016 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE désignant le commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique.

1 - 4 : Nature et caractéristiques du projet

L'enquête publique ordonnée dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme de la commune de GHYVELDE porte sur les points suivants :

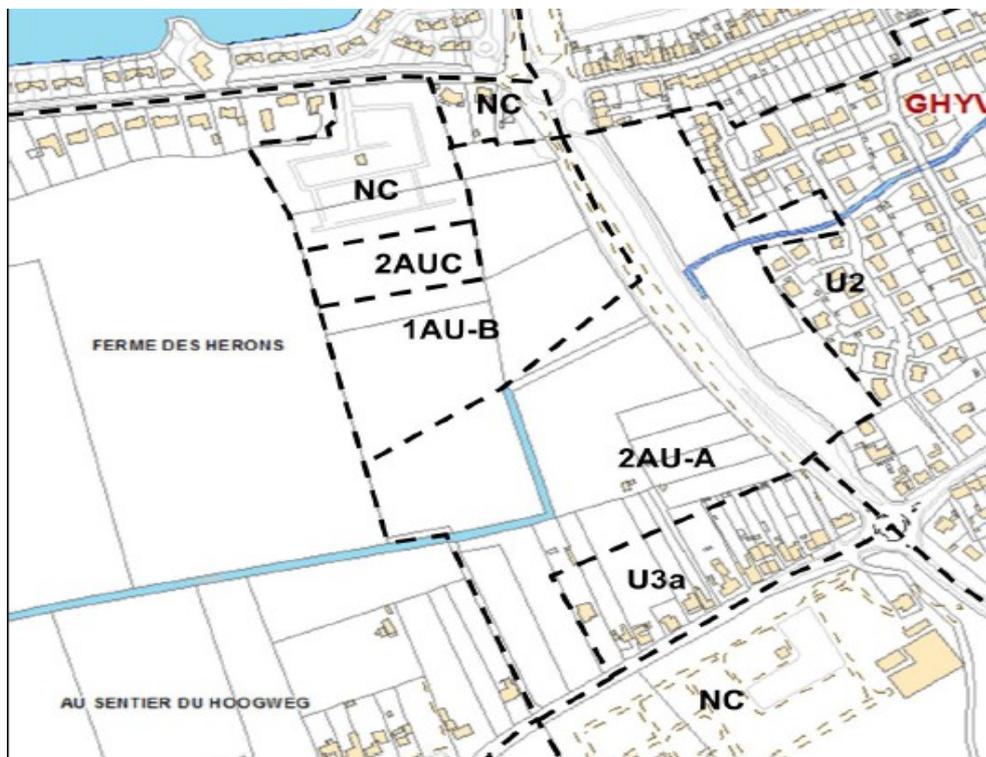
- Ajuster le contenu de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Actualiser les périmètres des zones 1AU et 2AU de l'OAP,
- Ajout d'un règlement de zone 1AU à vocation d'habitat.

Cette modification d'affectation des surfaces se concrétise de la manière suivante :

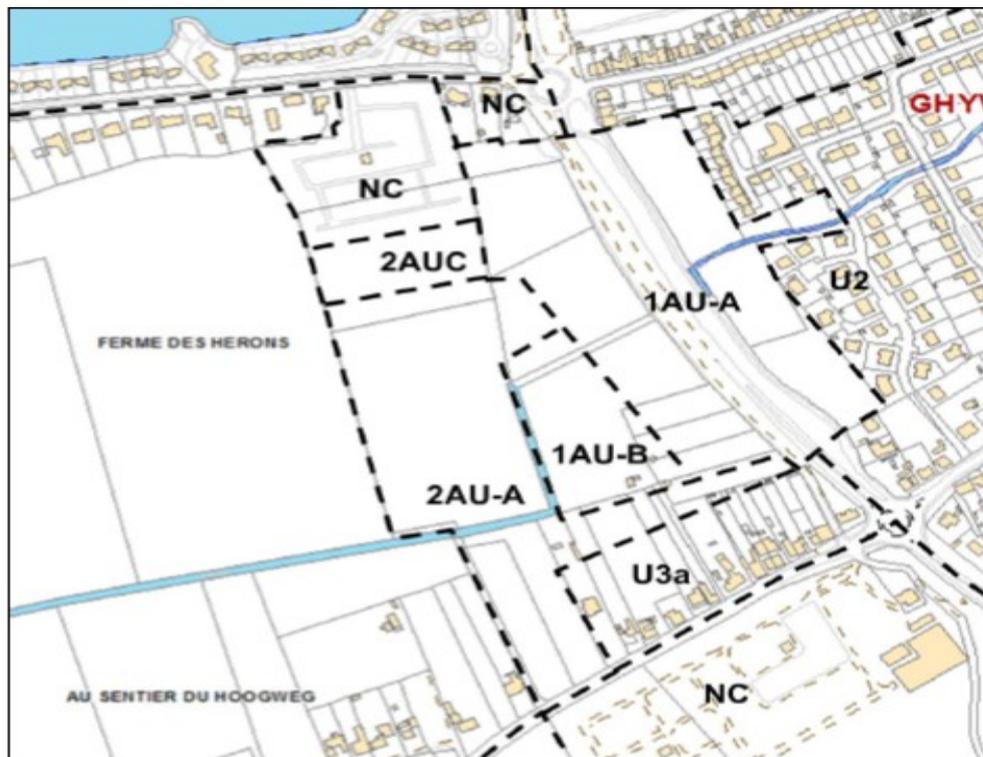


(Source : dossier enquête publique)

Le zonage actuel est le suivant :



Le zonage prévu dans la modification est le suivant :



1 - 5 : Présentation générale de la commune de GHYVELDE

GHYVELDE est une commune au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis sa fusion avec la communes de LES MOËRES elle compte 4196 habitants (recensement de 2010) sur une superficie de 3592 hectares.

Située à la frontière franco-belge elle possède une façade maritime d'un linéaire restreint de 450 mètres de plage entre les communes de LEFFRINCKOUQUE et ZUYDCOOTE.

GHYVELDE, via l'échangeur de l'autoroute A.16, est une porte d'entrée au secteur balnéaire Est de l'agglomération Dunkerquoise.

L'activité touristique contribue à une activité globale du territoire de la commune avec notamment 12 terrains de campings pour une capacité totale 1067 places.

L'agriculture est une composante importante du territoire du regroupement de communes soit un total de 58 établissements sur 631 recensés. Le tissu commercial : commerces de proximité, transports et services représente 211 établissements pour 631 recensés (Source : site INSEE)

Elle n'est pas desservie par une ligne SNCF.

1 - 6 : Concertation - Personnes publiques associées

Les copies des courriers destinés aux Personnes Publiques Associées consultées dans le cadre de cette enquête publique nous ont été transmises après demande réitérées de notre part par messagerie internet en date du 19 avril 2016. Ces

documents ont été joints au dossier d'enquête publique lors de notre permanence du 23 avril 2016, de même qu'une réponse de la société TRAPIL (Détail dans le paragraphe suivant : composition du dossier), ainsi que lors de notre permanence du mardi 3 mai 2016 à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Par message internet en date du 20 mai 2016, Monsieur PEYRICHOUX nous fait parvenir une copie de la réponse du Département du Nord en date du 11 mai 2016 mentionnant que le projet ne porte pas atteinte aux prescriptions du département en matière d'aménagement (Annexe n° : 4-9). Par message du 31 mai nous recevons une copie de l'avis du SCOT daté du 6 mai donnant un avis favorable (Annexe n° : 4-10).

1 - 7 : Composition du dossier

Lors de notre premier contact avec Monsieur PEYRICHOUX, chargé de mission planification auprès de la communauté urbaine de Dunkerque le 14 mars 2016 de 14 heures à 16 heures 30, celui-ci nous remet une copie du dossier de modification du plan local d'urbanisme pour étude.

Le dossier déposé en mairie de GHYVELDE et au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque et mis à la disposition du public durant le temps de l'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Copie des avis publiés dans la presse,
- Arrêté de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date 8 avril 2016 prescrivant l'enquête publique relative à la 1^o modification du Plan Local d'Urbanisme de GHYVELDE,
- Un registre d'enquête publique de 50 pages côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- Délibération du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2016 décidant d'engager une procédure de modification du plan local d'urbanisme,a
- Une notice explicative (note liminaire et note explicative),
- Orientation d'aménagement et de programmation,
- Plans de zonage de la commune de GHYVELDE (2 planches aux 1/2500^o et 1/7000^o
- Neuf courriers concernant la consultation des personnes publiques associées,
- Un courrier de réponse à la consultation (Ces derniers documents ont été joints au dossier d'enquête publique par nos soins après demandes réitérées auprès de la CUD).

II - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2 - 1 : Désignation du commissaire enquêteur

Cette désignation fait l'objet de la décision n° : E1600023/59 en date du 08 mars 2016 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE (Annexe n° : 1).

2 - 2 : Modalités de l'enquête

Monsieur Patrice VERGRIETTE, Président de la communauté urbaine de Dunkerque a publié le 8 avril 2016 un arrêté prescrivant la mise à l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de GHYVELDE (Document joint au dossier d'enquête publique). Cet arrêté en indique les modalités dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, stipulent que :

- l'enquête se déroulera du lundi 11 avril 2016 au mercredi 11 mai 2016 inclus, soit 31 jours consécutifs
- un exemplaire du dossier soumis à l'enquête et un registre d'enquête seront déposés et consultables aux jours et heures habituels d'ouvertures en mairie de GHYVELDE et au siège de la communauté urbaine de Dunkerque.
- le commissaire enquêteur sera en mairie de GHYVELDE et au siège de la communauté urbaine de Dunkerque aux dates et heures suivantes :

DATES	JOURS	HEURES	LIEUX
11 avril 2016	Lundi	09H00 à 12H00	Mairie de GHYVELDE
23 avril 2016	Samedi	09H00 à 12H00	Mairie de GHYVELDE
29 avril 2016	Vendredi	15H00 à 18H00	Mairie de GHYVELDE
2 mai 2016	Mardi	09H00 à 12H00	CUD de DUNKERQUE
11 mai 2016	Mercredi	15H00 à 18H00	Mairie de GHYVELDE

2 - 3 : Contacts préalables

Nous contactons téléphoniquement la communauté urbaine de Dunkerque, service planification afin de prendre un premier rendez-vous.

Le lundi 14 mars 2016 de 14 heures à 16 heures 30 nous rencontrons Monsieur PEYRICHOUX, Thierry, chargé de mission planification à la CUD de Dunkerque. Il nous présente le projet de modification du plan local d'urbanisme et nous remet une copie du dossier pour étude.

Nous décidons des dates et heures des permanences qui seront assurées.

Nous précisons le déroulement de l'enquête, des formalités de fin d'enquête (ramassage du registre d'enquête de la CUD), de la synthèse que nous transmettrons en fin d'enquête et du mémoire en réponse qui nous sera adressé. Nous participons à l'élaboration de l'arrêté d'organisation de l'enquête publique.

Les publications dans la presse sont décidées pour les semaines 12 et 15 de l'année 2016.

Nous demandons à ce que figure au dossier la délibération du conseil de la CUD décidant de la modification du PLU de la commune de GHYVELDE. Cette pièce datée du 3 mars 2016 nous est remise et jointe au dossier d'enquête publique le 29 mars 2016 lors de la signature des dossiers d'enquête et de la vérification d'affichage.

Nous demandons également que figure au dossier d'enquête l'arrêté réglementaire d'organisation de l'enquête publique, ainsi que les courriers transmis pour

consultations au Personnes Publiques Associées ainsi que leurs réponses. Celles-ci ne nous étant toujours pas parvenues le 8 avril 2016 nous transmettons un message à Monsieur PEYRICHOUX concernant la mise à disposition de ces pièces dans le dossier d'enquête publique. Une première réponse nous apprend qu'il n'y a aucun retour concernant l'arrêté (Pièces n° : 8/1 & 8/2). Nous transmettons un deuxième message (Pièce n° : 8/3) précisant qu'à défaut d'avoir obtenu cette pièce l'enquête publique serait repoussée. Le 8 avril 2016 (Pièces n° : 8/4 & 8/5) Monsieur PEYRICHOUX nous transmet par messagerie internet une copie d'arrêté d'organisation de l'enquête publique daté du 8 avril 2016.

Le 17 mars de 10 heures à 11 heures nous rencontrons Monsieur DECOOL, Jean, maire de la commune de GHYVELDE. Nous nous entretenons sur les modalités de déroulement de l'enquête publique

Nous visualisons la salle mise à notre disposition pour le déroulement de nos permanences, en l'occurrence il s'agit de la salle de réunion du conseil municipal.

Nous remettons un vade mecum (Pièce n°:2) à destination du personnel communal chargé de mettre à la disposition du public le dossier relatif à l'enquête publique, et rappelant les consignes à respecter durant le temps de cette enquête publique.

Le 29 mars 2016 de 09 heures à 12 heures nous procédons à la signature des deux dossiers d'enquête publique et des registres d'enquête publique au service planification de la CUD, Halles aux Sucres à DUNKERQUE. Ce même jour nous déposons un dossier au siège de la CUD où nous assurerons un permanence, nous y visualisons également la salle mise à notre disposition. Un dossier est déposé en mairie de GHYVELDE. Nous vérifions également la réalité de l'affichage obligatoire au siège de la CUD et en mairie de GHYVELDE (Pièce n° : 3).

Le 19 avril 2016 de 14 heures 00 à 16 heures 00 nous avons organisé une réunion avec la direction de l'établissement La Dune aux Pins.

Participent à cette réunion Monsieur KERFYSER directeur des services techniques, Monsieur TELLIER, directeur par intérim de la maison d'accueil spécialisée et Madame RYNGAERT, directrice du foyer de vie.

L'entretien a porté notamment sur les capacités d'accueil des deux structures qui sont de 72 pour la maison d'accueil spécialisée et de 36 pour le foyer de vie. Le nombre de personnes employées sur le site est supérieur à 100.

La structure qui serait appelée à être déplacée est le foyer de vie ayant pour vocation d'héberger et d'accompagner durablement des personnes adultes en situation de handicap intellectuel. Cette structure emploie 52 personnes. De l'entretien que nous avons eu avec Madame RYNGAERT, directrice de cette structure, il s'avère que l'accent est mis sur la sociabilisation des patients. Elle est tout à fait favorable à un rapprochement du centre bourg qui pourrait favoriser cette sociabilisation. Effectivement la structure telle qu'elle existe actuellement se trouve à plus ou moins deux kilomètres du centre bourg, ce qui isole un peu les patients.

2 - 4 : Visite des lieux

Le 25 mars 2016 de 10 heures à 11 heures nous nous rendons à GHYVELDE pour y procéder à une visite des Lieux..

Cette visite a été effectuée en compagnie de Madame Delphine, CAPET, Chef de service à la direction de la planification spatiale de la CUD de DUNKERQUE qui nous a présenté les lieux objet de la modification du plan local d'urbanisme. Le secteur a été parcouru avec une comparaison entre les documents remis en ma possession et la topographie réelle du terrain. J'ai pu constater que la réalité sur le terrain était bien en adéquation avec les documents.

J'ai également demandé à me rendre sur les lieux de la Dune aux Pins, établissements qui devrait être transféré sur la zone 1AUB objet de la modification du PLU. Nous constatons qu'il s'agit d'une zone située en limite avec la frontière belge en fin de secteur de la Dune Fossile. Aucune construction ne se trouve à proximité, en dehors de l'établissement. Face à l'établissement existe un terrain de camping.

2 - 5 : Information du public

L'avis d'enquête publique a été publié conformément aux dispositions réglementaires au moins 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les 8 jours après cette date dans les conditions suivantes (Annexes n° : 4 et 5).

JOURNAL	PREMIER AVIS	DEUXIEME AVIS
LA VOIX DU NORD	mardi 22 mars 2016	mardi 12 avril 2016
LE PHARE DUNKERQUOIS	mercredi 23 mars 2016	mercredi 13 avril 2016

L'affichage a été effectué à l'entrée du siège de la communauté urbaine de Dunkerque. A GHYVELDE l'affichage a été effectué à l'entrée de la mairie et sur un panneau d'affichage électronique situé face à la mairie ainsi qu'à l'entrée de la salle municipale Serge Gaytant située Rue Charles Six, Place du Berck, non loin de la mairie en direction du site de la Jocks Leet, terrain concerné par la modification du Plan Local d'Urbanisme. (Pièce n° : 3).

Durant le temps de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci une inscription a été faite sur le site de la communauté urbaine de Dunkerque (www.communaute-urbaine-dunkerque.fr), celle-ci reproduit dans son intégralité l'avis d'enquête publique ayant été affiché en mairie et sur les lieux ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique.

Une même inscription rappelant l'enquête publique et les dates de permanence a été publié sur le site de mairie de GHYVELDE (www.ville-ghyvelde.fr)

Nous avons constaté que l'affichage décrit ci-dessus à été constant durant toute la durée de l'enquête publique.

Lors de notre permanence le samedi 23 avril 2016 de 09 heures à 12 heures, nous déposons au dossier d'enquête publique une photocopie de la parution des articles annonçant l'enquête publique publiés dans les journaux la Voix du Nord du mardi 12 avril 2016 et le Phare Dunkerquois du mercredi 13 avril 2016.

Nous déposons également au dossier d'enquête publique les consultations des

Personnes Publiques Associées que nous avons demandé à la Communauté Urbaine de Dunkerque et qui nous sont parvenues par messagerie internet.

Des courriers ont été envoyés aux destinataires suivants :

- Préfecture du Nord le 29 mars 2016
- Président du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais du 29 mars 2016
- Président du Conseil Départemental du Nord du 29 mars 2016
- Président de la CCI Côte d'Opale du 29 mars 2016
- Président de la Chambres des métiers du 29 mars 2016
- Président de la Chambre d'Agriculture du Nord du 29 mars 2016
- Directeur Section Régionale Conchylicole du 29 mars 2016
- Président syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du 29 mars 2016
- Président du syndicat mixte du SCOT Flandre Dunkerque du 29 mars 2016

Nous déposons également au dossier d'enquête publique la réponse en date du 6 avril 2016 de la TRAPIL, société de transports pétroliers par pipeline consultée dans le cadre de la modification du PLU.

Lors de notre permanence le 3 mai 2016 de 09H00 à 12H00 à la communauté urbaine de Dunkerque, nous avons déposé au dossier d'enquête les même éléments que ceux que nous avons déposés en mairie de GHYVELDE et décrits ci-dessus et qui étaient absents du dossier d'enquête à savoir : parutions presse des 12 et 13 avril 2016, intégralité des courriers adressés au PPA, réponse de la TRAPIL (Pièce n° : 8/6 & 8/7), ainsi que la réponse de la Région des Hauts de France datée du 11 avril 2016 et qui nous est parvenue par message internet de Monsieur PEYRICHOUX en date du 2 mai 2011 (Pièce n° : 8/8).

La mairie de GHYVELDE nous a fait parvenir un certificat d'affichage du déroulement de l'enquête publique (Annexes n° : 8).

2 - 6 : Formalités de fin d'enquête

Le mercredi 11 mai 2016 à 18 heures, heure de fermeture de la mairie de GHYVELDE nous avons procédé à la clôture du registre d'enquête déposé en mairie et nous avons repris l'ensemble du dossier d'enquête.

Le jeudi 12 mai 2016 de 09 heures à 10 heures 30 nous avons rencontré Monsieur PEYRICHOUX, Thierry, chargé de mission planification à la CUD de Dunkerque. Celui-ci avait récupéré le dossier et le registre d'enquête publique déposé au siège de la CUD, nous avons procédé à la clôture de ce registre.

Nous nous sommes entretenus sur le déroulement de l'enquête publique, sur la participation, sur le nombre d'observations écrites rédigées et sur le nombre de courriers reçus. Monsieur PEYRICHOUX a effectué des photocopies de l'ensemble des deux registres d'enquête ainsi que des différents courriers reçus au cours de celle-ci afin qu'il puisse préparer un mémoire en réponse.

Nous avons convenus des dates à laquelle nous remettrons notre synthèse, de la remise du mémoire en réponse et de la remise définitive du dossier clôture.

2 - 6 : Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'enquête.

2 - 7 : Climat de l'enquête

Aucune tension particulière.

III - ANALYSE DES OBSERVATIONS

Lors de nos permanences les personnes suivantes se sont présentées :

Mairie de GHYVELDE :

- Permanence du lundi 11 avril 2016 de 09H00 à 12H00 :
Visite de 09H00 à 10H00 de Monsieur GODFROY, Thierry demeurant 17 Rue du Meul'Houck à GHYVELDE (59) qui demande plusieurs renseignements sur l'enquête publique en cours, notamment sur :
 - la modification du zonage envisagée,
 - le règlement des nouvelles zones et sur la hauteur des constructions envisagées sur les différentes zones,Monsieur GODFROY déposera rapidement en mairie un courrier explicatif et détaillant toutes ses interrogations pour être joint au registre d'enquête.

De 10 heures 15 à 10 heures 45 se présente Madame SCHAFFOLTZ, Alexandra, représentant le Groupe S.I.A HABITAT, 64 Avenue des Potiers à DOUAI (59). Cette personne, en possession d'une copie du dossier d'enquête publique désire savoir si des modifications ont été effectuées par rapport au dossier dont elle est en possession. Après vérifications le dossier en sa possession est conforme à celui mis à la disposition du public. Elle désire se renseigner sur les possibilités de constructions.

- Inter permanence du lundi 11 au samedi 23 avril 2016 :
Une inscription effectuée par le personnel municipal à la date du lundi 18 avril 2016 : « *Passage de M et Mad DEMAN, Christophe, 14 impasse de la frontière, en mairie ce jour lundi 18 avril 2016 à 10 heures 30 qui refuse catégoriquement de laisser le moindre m² pour votre projet GH1,6* »
- Permanence du samedi 23 avril 2016 de 09H00 à 12H00 :
De 09 heures à 09 heures 30 passage de Monsieur GODFROY, Thierry qui nous remet un dossier contenant un courrier de 3 pages rédigé par lui même, une photocopie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur concernant la révision du PLU de la commune de GHYVELDE en date du 16 juillet 2015 de 18 pages, 4 photographies du site de la Dune aux Pins et une photocopie d'un article du journal la Voix du Nord en date du 7 avril 2016 et concernant le site de la Dune aux Pins.
Ces documents sont joints au registre d'enquête immédiatement.
De 09 heures 30 à 10 heures se présente Madame BARRE, Nathalie, demeurant 8 Chemin du Hoog-Weg à GHYVELDE. Cette personne désire avoir des renseignements sur la zone concernée par la modification du PLU. Elle est propriétaire d'un terrain qui n'est pas situé dans la zone concernée par la modification du PLU.

De 10 heures 15 à 10 heures 30 se présente Monsieur LESTAEVEL, Christian demeurant 198 Chemin Brun à GHYVELDE. Cette personne désire avoir des renseignements sur la zone concernée par la modification du PLU. Elle est propriétaire d'un terrain qui n'est pas situé dans la zone concernée par la modification du PLU.

De 10 heures 30 à 10 heures 45 se présentent M et Mad DEMAN qui se sont présentés en mairie le 18 avril 2016. Ils précisent l'objet de leur inscription à savoir : un emplacement réservé situé en zone U2 et nommé GH1.6, qui concerne en réalité une servitude. L'objet de leur demande ne se situe pas dans la zone concernée par la modification du PLU.

- Inter permanence du samedi 23 au vendredi 29 avril 2016 :

Aucune inscription au registre d'enquête, aucune réception de courrier.

- Permanence du vendredi 29 avril 2015 de 15H00 à 18H00 :

De 17 heures 30 à 18 heures passage de Madame BLAEVOET, Catherine, demeurant 122 Route Nationale à GHYVELDE - LES MOERES qui exploite des terres louées en zone 2AU-A désire connaître le cadencement des constructions éventuelles à venir.

- Inter permanence du vendredi 29 avril au mercredi 11 mai 2016 :

Aucune inscription n'a été faite au registre d'enquête durant cette période. Deux courriers ont été transmis en mairie. Ces deux courriers ont été immédiatement joints au registre d'enquête.

Il s'agit d'un premier courrier émanant de Monsieur DEMAN, Christophe qui s'était présenté les 18 et 23 avril 2016 en mairie et qui envoie un courrier pour confirmer son opposition à céder le moindre mètre carré de terrain pour une servitude située en zone U2 et nommée GH1.6. L'objet évoqué ne se situe pas dans la zone concernée par la modification du PLU.

Un second courrier émanant du Docteur BLANCKAERT du centre hospitalier de Dunkerque et résidant 20 Allée des Fleurs à GHYVELDE. Ce courrier fait état surtout du choc émotionnel important qu'occasionnerait aux résidents une délocalisation de la structure, et que celle-ci ; construite de plain pied ; permet la circulation des personnes à mobilité réduite.

- Permanence du mercredi 11 mai 2016 de 15H00 à 18H00 :

De 15 heures à 15 heures 30 se présente Monsieur GODFROY qui nous remet deux dossiers :

- Un premier dossier au nom de la SARL CARAVANING DU LAC contenant :

- un courrier daté du 11 mai 2016 dans lequel le signataire marque son accord sur un zonage générique AU ainsi que sur un zonage 2AU, faisant part que suite à une erreur de tracé 2463 m² n'avait pas été repris dans ce qui est actuellement la zone 2AUC au sud du camping,
- une copie d'un courrier daté du 29 juin 2015 remis au commissaire enquêteur lors de la révision du PLU en juillet 2015,
- une copie du rapport du commissaire enquêteur établi lors de la révision du PLU de juillet 2015,
- une copie d'un rapport de réunion technique de l'AGUR de Dunkerque datant du 07-11-2000,

- un plan du zonage concerné par la modification du PLU et annoté,
- 6 photographies du camping et diplômes de villes et villages fleuris concernant le camping.

Un second dossier émanant de Madame GODFROY contenant :

- un courrier daté du 11 mai 2016,
- une copie d'un courrier daté du 29 juin 2015 remis au commissaire enquêteur lors de la révision du PLU en juillet 2015,
- une copie du rapport du commissaire enquêteur établi lors de la révision du PLU de juillet 2015,
- un plan du zonage concerné par la modification du PLU et annoté.

A 15 heures 45 Monsieur Jean DECOOL, maire de la commune de GHYVELDE fait l'annotation suivante : « **La municipalité de Ghyvelde constate une erreur de zonage 2AU-C doit être en NC (autorisation du camping du POS en 2000). Elle demande la régularisation de cette parcelle. Pour la zone GODFROID la zone agricole ne doit pas être urbanisable mais en NC pour le camping** »

A 16 heures 15 se présente Monsieur Michel DARRAS demeurant à GHYVELDE qui nous remet un courrier daté du 11 mai 2016 dans lequel il marque son opposition à la délocalisation de l'établissement de la Dune aux Pins pour des aspects humains et économiques.

A 16 heures 45 se présente Monsieur DESEURE, Gérard demeurant à GHYVELDE qui désire se renseigner sur les limites exactes de la zone concernée par la modification du PLU. Exploite une friterie en dehors de la zone concernée.

Communauté Urbaine de Dunkerque :

- Inter permanence du lundi 11 avril au mardi 3 mai 2016 :

Aucune inscription au registre d'enquête, aucune réception de courrier.

- Permanence du mardi 3 mai 2016 de 09H00 à 12H00 :

De 09 heures à 09 heures 30 passage de Monsieur Jérôme SOISSONS, adjoint au maire de Dunkerque chargé de l'aménagement urbain et de l'urbanisme. Des précisions lui sont apportées à sa demande sur la teneur de la modification du PLU. Celui-ci nous explique que la ville de Dunkerque est le propriétaire foncier du site de la Dune aux Pins et qu'il n'est pas dans ses intentions d'abandonner ce site. Nous avons précisé que dans le PLU adopté en octobre 2015 une zone 1AU-B avait déjà été désignée et que l'enquête publique était ordonnée entre autre sur une diminution de surface de cette zone 1AU-B.

A 10 heures il nous est remis une lettre recommandée avec accusé de réception destinée au commissaire enquêteur. Après ouverture nous constatons qu'il s'agit du même courrier émanant du Docteur Dominique BLANCKAERT et qui a été transmis également en mairie de GHYVELDE.

Nous joignons immédiatement ce courrier et l'enveloppe au registre d'enquête.

- Inter permanence du mardi 3 au mercredi 11 mai 2016 :

Aucune inscription au registre d'enquête, aucune réception de courrier.

Un procès-verbal de demande de mémoire en réponse a été rédigé (Pièce n°:4) et remis au pétitionnaire le 19 mai 2016, auquel était joint une synthèse des observations (Pièce n° : 5) ainsi que la photocopie de l'ensemble du registre d'enquête publique des observations et courriers y figurants (Pièce n° : 6).

Monsieur PEYRICHOUX, Thierry, chargé de mission planification à la CUD de Dunkerque nous a transmis par messagerie internet en date du 26 mai 2016 la version informatique de son mémoire en réponse, le courrier papier nous est parvenu le 1^o juin 2016 (Pièce n° : 7).

IV - PIÈCES JOINTES EN ANNEXE

- 4-1 : Décision de nomination du commissaire enquêteur
- 4-2 : Arrêté communautaire de la CUD de Dunkerque d'ouverture d'enquête publique
- 4-3 : Délibération communautaire décidant d'engager une procédure de modification du PLU
- 4-4 : Parutions articles de presse semaine 12
- 4-5 : Parutions articles de presse semaine 15
- 4-6 : Parution enquête publique site de la CUD de Dunkerque
- 4-7 : Parution enquête publique site de la commune de GHYVELDE
- 4-8 : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique de la mairie de GHYVELDE
- 4-9 : Réponse PPA département du Nord.
- 4-10 : Réponse PPA SCOT région Flandre Dunkerque

V - CLÔTURE

Les registres d'enquête ont été clos par nous CHLEBOWSKI, Patrick, commissaire enquêteur le mercredi 11 mai 2016 à 18 heures, au dernier jour de l'enquête publique à l'issue de notre permanence à GHYVELDE et le jeudi 12 mai 2016 à 09 heures après réception de celui-ci pour le registre d'enquête se trouvant à la communauté urbaine de Dunkerque.

Les formalités prescrites par l'arrêté de la communauté urbaine de Dunkerque en date du 8 avril 2016 ont été remplies.

Aucun fait n'a entaché la régularité, l'organisation et le déroulement de l'enquête.

Conformément aux dispositions de l'article 5 alinéa 2 de l'arrêté de la communauté urbaine de Dunkerque nous transmettons à Monsieur le Président de la communauté urbaine de Dunkerque le rapport et la conclusion accompagnés des pièces composant le dossier d'enquête et des registres mis à la disposition du public en mairie de GHYVELDE et au siège de la communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'une copie à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE.

Fait et clos à ZUYTPEENE, le 11 juin 2016
le commissaire enquêteur
CHLEBOWSKI, Patrick

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Chlebowski', with a large, stylized initial 'C'.